**MOTION 2**

**« Interpellation suicide au Luxembourg »**

**Luxembourg, le 21 janvier 2021**

**Dépôt CSV**

**Françoise Hetto**

**La Chambre des Députés :**

* Constatant que l’épidémie liée au COVID-19 et le confinement ont un impact sur notre vie quotidienne, notre santé physique et mentale ;
* Sachant que selon une nouvelle enquête de l’OMS, la pandémie de COVID-19 entraîne des perturbations ou une interruption des services de santé mentale essentiels dans 93 % des pays, alors que la demande de soins augmente ;
* Rappelant que la loi modifiée du 14 juillet 2015 a porté création de la profession de psychothérapeute et que depuis lors les conditions et les modalités de remboursement des séances sont toujours en cours de négociation avec la CNS ;
* Constatant que pour faire face aux besoins actuels et à venir, il est indispensable d’améliorer la quantité des ressources dans les services psychothérapeutiques ;
* Soulignant que les Ministères de la Santé et de la Sécurité Sociale, et la Caisse Nationale de Santé (CNS) doivent parvenir au plus vite à un accord au niveau du remboursement des séances afin de garantir aux personnes en besoin un accès aux soins psychothérapeutiques ;

**Invite le Gouvernement :**

* À mettre en œuvre tous les moyens utiles *e*n vue de la concrétisation dans les meilleurs délais du remboursement de la psychothérapie au Luxembourg ;
* À garantir un nombre suffisant de création de postes en psychothérapie dans les urgences hospitalières voire même dans le secteur conventionné ;

\*\*\*